

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 849

25 – DOUBS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BESANÇON

Ventes et cessions

479 999 963 RCS Besançon.

C2M.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 10000.00 EUR.

Adresse : 9, Rue des Ages, 25390 Loray.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION ENTRE LES SOCIETES : CHAMPAGNE CHAMPAGNE HYGIENE, société par actions simplifiée au capital de 38 112,25 € dont le siège social est 6 rue Henri FARMAN à SAINTPARRES-AUX-TERTRES (10410), RCS TROYES 712 880 905 ET C2M, Société par actions simplifiée au capital de 10 000,00 € dont le siège social est 9 rue des Ages à LORAY (23390), RCS BESANCON 479 999 963. Suivant ASSP en date du 10/06/2021 à SAINTPARRES AUX TERTRES, CHAMPAGNE HYGIENE et C2M ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de C2M par CHAMPAGNE HYGIENE, au moyen de l'apport par C2M de tous les éléments de son actif existant au 31/12/2020 et de la prise en charge de son passif existant à cette même date. CHAMPAGNE HYGIENE et C2M étant filiales à 93 % de la FINANCIERE LA BURIE (RCS TROYES 512 210 170), l'actif et le passif de la société absorbée ont été évalués à leur valeur nette comptable au 31/12/2020, soit un actif évalué à 944 532 € (neuf cent quarante quatre mille cinq cent trente deux euros) et un passif évalué à 468 995 € (quatre cent soixante huit mille neuf cent quatre vingt quinze euros). Le rapport d'échange a été fixé à 4 actions CHAMPAGNE HYGIENE pour 1 action C2M. Le montant de la prime de fusion a été fixé à 414 020,40 € (quatre cent quatorze mille vingt euros et 40 centimes). Le projet de fusion a été adressé : au greffe du tribunal de commerce de TROYES, le 11 juin 2021 et au greffe du tribunal de commerce de BESANCON, le 16 juin 2021. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de son approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la société CHAMPAGNE HYGIENE. Les créanciers de CHAMPAGNE HYGIENE et C2M dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à la fusion dans les trente jours à compter de la parution du présent avis..